

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 13 (1942)

Heft: 2

Rubrik: Annexes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ANNEXES

7 avril 1942.

A la Direction générale des C.F.F.,
Berne.

Monsieur le directeur général,

Depuis plusieurs années, nous nous efforçons d'obtenir de meilleures communications ferroviaires entre le Jura nord et le centre du pays, tout spécialement avec Berne, pour arriver à tirer notre région périphérique de son isolement.

Au cours de l'été dernier, vous avez bien voulu recevoir notre délégation et l'assurer de votre bienveillance et de votre volonté à donner satisfaction, dans la mesure du possible, aux vœux exprimés. Nous avons pu constater dans le projet d'horaire qui a été soumis à l'enquête publique le 20 décembre 1941, que deux améliorations importantes étaient prévues sur la ligne de Delémont à Porrentruy. Le train 1758 circulera désormais tous les jours en lieu et place du 5758, ce qui aura pour effet de faciliter grandement la rentrée en Ajoie le soir.

L'autre amélioration était l'introduction, les jours de semaine, du train 1715 qui amènera les voyageurs à Delémont sur le groupe de trains de midi, spécialement sur le direct 210. Or, ce dernier a été supprimé, ce qui enlève au 1715 la plus grande partie de son utilité ; car ce que l'on demande dans la contrée, c'est surtout l'amélioration des relations avec la capitale et chef-lieu du canton. C'est pourquoi on ne comprend pas qu'on en soit arrivé à la suppression du direct 210, surtout entre Delémont et Bienne.

Nous vous serions reconnaissant de bien vouloir examiner la possibilité, sinon de rétablir le 210 sur tout son parcours, du moins sur le tronçon Delémont-Bienne, dans cette dernière éventualité, avec arrêt à Moutier et à Granges. Il suffirait aussi de faire marcher ce train entre Moutier et Bienne, avec correspondance à Moutier avec le 1752 de Delémont. Autrement dit, on pourrait faire circuler le 1921 journallement entre Bienne et Moutier, puis prendre le personnel et la composition pour former le nouveau train.

Malgré la situation difficile actuelle, nous pensons que les C.F.F. doivent être en état de faire encore un petit effort pour corriger les lacunes trop défavorables créées par la suppression de certains trains.

Tout en comptant...

Au nom du Comité de l'A.D.I.J. :
Le président. Le secrétaire.